

20

RAPPORT

OBJET : VERSEMENT DE DIVERSES SUBVENTIONS

La Commission des Affaires Culturelles, réunie en date du 7 octobre 2009 propose en premier lieu d'annuler la décision du Conseil Municipal du 2 juillet 2009 de verser une subvention d'un montant de 2 700 € à l'association Les Aiglons, en raison de la non-réalisation par celle-ci du char de la Reine de la Mirabelle, dans le cadre des Fêtes de la Mirabelle 2009.

Elle propose en outre, d'attribuer des subventions pour un montant total de 7 700 € aux associations suivantes :

- 2 700 € à la Société Carnavalesque du Carnaval de Metz qui a assuré la conception du char de la Reine de la Mirabelle, dans le cadre des Fêtes de la Mirabelle 2009, en lieu et place de l'Association les Aiglons.

- 3 000 € au Centre Culturel d'Anatolie pour l'organisation du concert du chanteur turc Zülfü Livaneli, prévu le 22 novembre 2009 à l'Arsenal, dans le cadre de la Saison de la Turquie en France.

- 2 000 € à l'Association des Travailleurs de Turquie de la Moselle, pour la représentation de la pièce de théâtre "Les Bacchantes asiatiques" d'Euripide, programmée le 3 octobre 2009 au Théâtre de la Seille, dans le cadre de la Saison de la Turquie en France.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : VERSEMENT DE DIVERSES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 7 octobre 2009,

DÉCIDE l'annulation de la décision du Conseil Municipal du 2 juillet 2009 de verser une subvention d'un montant de 2 700 € à l'association Les Aiglons,

DÉCIDE l'attribution de subventions pour un montant total de 7 700 € aux associations suivantes :

- Société Carnavalesque du Carnaval de Metz	2 700 €
- Centre Culturel d'Anatolie	3 000 €
- Association des Travailleurs de Turquie de la Moselle	2 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiaires, ainsi que leurs avenants éventuels,

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE